

**ARRÊTÉ MODIFICATIF
PORTANT ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE**

**ELECTION PARTIELLE A LA COMMISSION DE LA RECHERCHE COLLEGE
B SECTEUR ECONOMIE-GESTION D'AIX-MARSEILLE UNIVERSITE**

SCRUTIN DU 04 AVRIL 2017

Le Président d'Aix-Marseille Université

- Vu** le Code de l'Éducation, notamment ses articles L719-1 et D 719-1 à D 719-47 ;
- Vu** le décret n°2011-1010 du 24 août 2011 portant création de l'Université d'Aix-Marseille ;
- Vu** l'arrêté de proclamation des résultats des élections des personnels à la commission de la recherche du conseil académique d'Aix Marseille Université, collège B, secteur « économie et gestion », en date du 13 novembre 2015 ;
- Vu** le décret du 1^{er} décembre 2016 portant nomination et titularisation en qualité de professeur des universités de Monsieur AMABILE ;
- Vu** l'arrêté électoral du 17 février 2017 portant organisation de l'élection partielle à la commission de la recherche d'Aix-Marseille Université ;
- Vu** l'arrêté portant organisation du bureau de vote à l'élection partielle à la Commission de la recherche du 23 mars 2017 ;

Arrête

Article 1 : L'article 1^{er} de l'arrêté du 23 mars 2017 susvisé est modifié comme suit :

AIX EN PROVENCE :

UFR ECONOMIE GESTION – Site Jules Ferry :

Salle du scrutin : **Bureau n° A401** (3^{ème} étage site Aix-Ferry, au cabinet du Doyen)
Président de bureau de vote : Madame **Annie GUILLERM**
Assesseurs : - Madame **Claire LOUBET**
- Madame **Stéphanie LISBONIS**

Article 2 :

Les autres dispositions de l'arrêté demeurent inchangées.

Article 3 : Publication de l'arrêté

Le présent arrêté est porté à la connaissance des électeurs par voie d'affichage dans les locaux de l'établissement ainsi que par une mise en ligne sur le site Internet de la DAJI.

Article 4 : Exécution

La Directrice Générale des services de l'Université est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 30/03/2017

Le Président d'Aix-Marseille Université


Yvon BERLAND

